

SEMI MARATHON de BISCARROSSE

« avec LECLERC »

4 mai 2025

Règlement de l'épreuve

Table des matières

Article 1 – Organisation.....	1
Article 2 – Epreuves et horaires	2
Article 3 – Challenge Entreprise.....	2
Article 4 – Barrières horaires	3
Article 5 – Condition de licence et santé des pratiquants	3
Article 6 – Inscriptions.....	4
Article 7 –droits d'engagement	5
Article 8 – chronométrage	5
Article 9 –Transport (navettes).....	5
Article 10 – Dossards.....	6
Article 11 – Catégorie d'âge	6
Article 12 – Ravitaillements.....	6
Article 13 - Consignes (sac coureurs)	7
Article 14 – parking-douches-sanitaires.....	7
Article 15 – Assurance.....	7
Article 16 – Résultats – récompenses	7
Article 17 – Secours – Sécurité.....	8
Article 18 – Droit à l'image.....	8
Article 19 – Annulation	8
Article 20 – Handisport	8
Article 21 – Accompagnateurs	9
Annexe 1 - Bulletin inscription « Pitchouns »	10
Annexe 2 – questionnaire santé « Pitchouns »	11

Article 1 – Organisation

L'association BISCARROSSE OLYMPIQUE ATHLETISME (BOA), Association loi 1901 organise une manifestation pédestre « **SEMI-MARATHON de BISCARROSSE** » le dimanche **4 mai 2025 (20^{ème} édition)**.

Le site Internet www.bo-athle.fr présente les caractéristiques de la manifestation, et donne toutes les informations utiles pour y participer.



Article 2 – Epreuves et horaires

Epreuves:

- **Courses sur route** : Semi-marathon et 10 km
- **Marche** : distance 9,5 km sur chemin et monotrace en forêt
- **Course des Pitchouns (1 ou 2km suivant la catégorie)**

"Le semi-marathon et 10 km sont inscrits au challenge Landais des courses sur route".

Course	Distance	Parcours	Dénivelé D+	Caractéristiques	Horaires Départ	Lieu départ	Lieu arrivée
<u>Semi-marathon</u>	21,1 km	A/R	50m	Piste cyclable / route	9h30	Site Latécoère Biscarrosse-bourg	Latécoère Biscarrosse-bourg
Marche	9,5 km	circuit	0	Sur chemin en forêt	9h45	Site Latécoère Biscarrosse-bourg	Latécoère Biscarrosse-bourg
10 km	10,0 km	En ligne	10 m	Piste cyclable / route	11h00	Lieu-dit « la montagne »	Latécoère Biscarrosse-bourg
Pitchouns	≤1 km et 2km (suivant âge)	Circuit	0	Bitume + sable	11h15	Site Latécoère Biscarrosse-bourg	Latécoère Biscarrosse-bourg

Animation organisée par Bisc'atypique :

Le BOA accueille Bisc'Atypique association, loi 1901 à but non lucratif. Elle mène toute action en faveur des personnes présentant des troubles du spectre autistique et toutes autres formes de différences handicapantes »

- Bisc'atypique organise « La ronde atypique » (boucle de 2km)

Article 3 – Challenge Entreprise

Le parcours du 10 km sert de support au challenge Entreprise

L'entreprise, commerce, constituera une équipe de 3 coureurs.

Le classement s'effectuera sur le cumul des temps des 3 coureurs.



Article 4 – Barrières horaires

COURSE	KM n°	Barrières Horaires
Semi-marathon	Km 7,4 (port Navarrosse)	10h35
	Km 21,1 (arrivée)	12h30
10 km	Km 10 (arrivée)	12h30
Marche	Km 10 (arrivée)	12h00

IMPORTANT: Passé ces horaires, les concurrents seront considérés comme hors course, et sont sous leur seule responsabilité.

Article 5 – Condition de licence et santé des pratiquants

Extrait de la réglementation des manifestations Running 2025

4.1 - Personnes majeures

Pour les personnes majeures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.

Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées) ;

- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Les étrangers, doivent également établir un PPS pour leur participation

Nota : La présentation des certificats médicaux n'est plus acceptée.

4.2 - Personnes mineures

La participation des mineurs à une compétition est soumise :

- Soit à la présentation à l'Organisateur d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise *, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.



Article 10 – Dossards

Les dossards pourront être retirés :

- au centre LECLERC Biscarrosse avenue de Laouadie 40600 Biscarrosse
Le **mercredi 30 avril** de 9h30 à 12h30
Le **samedi 3 mai** de 9h30 à 12h30
- sur la base Latécoère à Biscarrosse (avenue Pierre Georges Latécoère)
Le **samedi 3 mai** de 15h00 à 18h00
le **dimanche 4 mai** (jour de la course), à partir de 07h15 pour toutes les épreuves.

Le dossard devra être entièrement visible lors de toute la course, porté sur la face avant du corps et tenu en ses quatre coins. L'organisation ne fournit pas les épingles pour fixer les dossards (prévoir des épingles).

Article 11 – Catégorie d'âge

- Le semi-marathon est ouvert aux concurrents nés à partir de la catégorie junior - U20. Année de naissance 2006
- Le 10 kms est ouvert aux concurrents nés à partir de la catégorie cadet - U18. Année de naissance 2009
- La marche est ouverte aux concurrents nés à partir de la catégorie cadet - U18 (année de naissance 2009)
- L'animation Pitchouns (2 km) est ouverte aux participants nés en 2012 et 2013 (Benjamin – U14).
- L'animation Pitchouns (1 km) est ouverte aux participants nés entre 2014 et 2015 (Poussin – U12)
- La Marche est ouverte aux concurrents nés à partir de la catégorie cadet – U18. Année de naissance 2009.

Article 12 – Ravitaillements

Des postes de ravitaillement, de rafraîchissement sont prévus le long du parcours, ils seront établis aux kilomètres suivants :

<i>Position des postes de ravitaillement et des points d'eau en km parcourus</i>	Postes de ravitaillement (km n°)
Semi-marathon	4,5 - 10,4 - 14,2 - 18,5
10kms	5,5
Marche	5,5



Chaque participant aura accès, en fin d'épreuve à un ravitaillement en liquide et solide sur l'aire d'arrivée.

Article 13 - Consignes (sac coureurs)

Pour les coureurs du 10km la prise en charge de leurs effets personnels est assurée sur la zone de départ, avec restitution à l'arrivée (base Latécoère).

Pour les coureurs du 21km la prise en charge et restitution de leurs effets personnels est assurée sur la zone de départ/arrivée (base Latécoère)

L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de perte ou de vol, aussi il est formellement demandé aux concurrents de ne pas déposer d'objets de valeurs à la consigne.

Article 14 – parking-douches-sanitaires

L'organisation met à disposition des participants parking, douches et sanitaires sur l'aire d'arrivée.

Article 15 – Assurance

L'organisateur a souscrit pour cette manifestation une assurance en responsabilité civile auprès de ABEILLE : 378 avenue du 14 juillet 40600 Biscarrosse.

Les licenciés bénéficient, s'ils ont souscrit au contrat collectif attaché à leur licence, de l'assurance de personnes dite « individuelle accident ».

Il revient aux participants non licenciés de souscrire une assurance individuelle accident ou de prendre attache auprès de leur assureur pour vérifier leur couverture. L'organisateur informe ces concurrents non licenciés de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique peut les exposer.

Article 16 – Résultats – récompenses

Résultats : la gestion des résultats des courses est assurée par l'entreprise PROTIMING spécialisée dans le chronométrage sportif.

Récompenses :

- Les 3 premiers scratch homme et femme sur le semi-marathon seront récompensés,
- Les 3 premiers scratch homme et femme sur 10 km seront récompensés,
- Les 3 premiers scratch homme et femme marche 10 km seront récompensés.
- Les 3 premières équipes du challenge entreprises seront récompensées
- les 3 premiers du classement handisport
- le premier de chaque catégorie d'âge



Les participants à l'animation Pitchouns se verront remettre une médaille sitôt la ligne d'arrivée franchie.

Tous cadeaux, lots ou récompenses offertes ne peuvent donner lieu, de la part du bénéficiaire, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Article 17 – Secours – Sécurité

Une assistance médicale sera assurée pour les épreuves dans le respect des règles techniques et de sécurité édictées par la FFA.

La circulation n'étant pas interrompue sur la totalité du parcours, chaque participant devra respecter le code de la route, suivre le balisage et respecter les instructions des signaleurs (vêtus de gilets à haute visibilité). En cas de manquement à ces engagements, l'organisateur pourra déclasser ou disqualifier un concurrent.

En cas de blessure ou d'accident d'un concurrent, chacun devra porter secours à la victime ou avoir le comportement le plus approprié.

L'organisation peut, en cas de force majeure notamment climatique, modifier le parcours, dont les nouvelles modalités seront alors portées à la connaissance des participants au départ de la course.

Article 18 – Droit à l'image

Les participants acceptent, sans limitation de durée, que leur image prise à l'occasion de cette manifestation soit utilisée dans les diverses communications attachées à l'épreuve.

Article 19 – Annulation

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie des épreuves.

En cas d'annulation, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 20 – Handisport

La course semi-marathon et la course du 10 km sont accessibles aux concurrents handisports, dans le respect du règlement des Courses sur route Handisport édicté par la fédération française handisport.



La participation des Joëlettes est autorisée sous réserve que celles-ci soient positionnées, au départ, à l'arrière des concurrents, et que le nombre d'accompagnateurs soit limité à 6. Affectation d'une seule puce pour le groupe sur la joëlette.

Ces accompagnateurs seront dotés de dossards, mais non inclus au classement **général** où figurera seulement la Joëlette. Les accompagnateurs sont inscrits à la course de manière classique et devront préciser qu'ils accompagnent une joëlette.

Article 21 – Accompagnateurs

Les accompagnateurs handisports sont les seuls autorisés sur le parcours.



Annexe 2 – questionnaire santé « Pitchouns »

QUESTIONNAIRE RELATIF A L'ETAT DE SANTE DU SPORTIF MINEUR

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

NOM : _____ | **Prénom :** _____ **Date de naissance :** ____/____/____
De l'enfant

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné (e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.		
Tu es : une fille <input type="checkbox"/>	un garçon <input type="checkbox"/>	Ton âge : ____ ans
Depuis l'année dernière		OUI NON
Es-tu allé (e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
As-tu été opéré (e) ?		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Te sens-tu très fatigué (e) ?		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Te sens-tu triste ou inquiet ?		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Pleures-tu plus souvent ?		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Questions à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)		<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :
Le sportif mineur devra fournir un certificat médical d'absence de contre-indication. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné. **SIGNATURE :**

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :
Vous n'avez pas de certificat médical à fournir pour votre enfant mineur.

